

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 11 MARS 2024

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire de La Motte, ce onzième jour de mars, de l'an deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Paul Lafrenière.

SONT PRÉSENTS :	Paul	Lafrenière	Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Louis	Baribeau	Conseiller (2)
	Mélissa	Perron	Conseillère (5)
	Pascal	Bellefeuille	Conseiller (6)

ABSENTS :	Patrick	Savard	Conseiller (3)
	Patrick	Cyr	Conseiller (4)

Tous membres du conseil et formant quorum.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Paul Lafrenière, maire de La Motte.

24-03-031 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis Baribeau, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 6.1 *embauche journalière*, tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

24-03-032 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2024**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par madame Mélissa Perron et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

24-03-033 **RENCONTRE DE SOCIALISATION - PRÊT DE LOCAL**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par madame Mélissa Perron et unanimement résolu, d'accepter la demande de prêt d'un local pour le projet de rencontre pour les bambins afin de leur permettre de socialiser de madame Joanie Beaudoin.

ADOPTÉE

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Monsieur Pierre Labrèche fait une intervention honorifique à madame Margo Lemire.



Monsieur Pierre Labrèche remet à la municipalité une lettre expliquant le don fait par La Pariole sous forme de matériel. Acquisition de deux micros, de coupes et de verres pour la salle Héritage d'une valeur de trois cent quatre-vingt-dix (390 \$)

Des questions en lien avec la carte d'accès loisirs de Malartic sont émises par des membres de l'assistance.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

SYMPATHIE À LA FAMILLE DE MADAME MARGO LEMIRE

Monsieur Paul Lafrenière, maire, fait la lecture d'une lettre de sympathie qui sera transmise à la famille de madame Margo Lemire.

24-03-034 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN – RETRAIT PLACES SUBVENTIONNÉES EN GARDERIE POUR LE CPE ALLÉE D'ÉTOILES

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet ;

ATTENDU QUE 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021 ;

ATTENDU QU'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson ;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain ;

ATTENDU QUE le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné ;

ATTENDU QUE le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000 \$;

ATTENDU QUE sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a accordé des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses ;



ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain ;

ATTENDU QU'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes ;

ATTENDU QUE le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille ;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve ;

ATTENDU QUE la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs ;

ATTENDU QUE ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés ;

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Louis Baribeau et unanimement résolu que la municipalité de La Motte appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmette un exemplaire de la présente résolution :

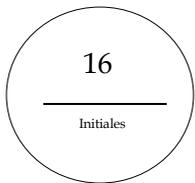
- à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain ;
- à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours ;
- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy ;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville ;
- au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault ;
- au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay ;
- aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien ;
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

ADOPTÉE

24-03-035 **RÉSEAU BIBLIO RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par madame Mélissa Perron et unanimement résolu de verser une contribution de dix-huit dollars et quatre-vingts sous (18,80 \$) au Réseau Biblio pour la reconnaissance des bénévoles de la bibliothèque de La Motte.

ADOPTÉE



24-03-036

LIVRAISON POSTALE - ROUTE DU NICKEL

ATTENDU QUE des résidents se sont construits au lac Tessier et au lac sans nom ;

ATTENDU QUE la route du Nickel et un chemin d'accès aux ressources et appartient au ministère des Ressources naturelles du Québec ;

ATTENDU QUE Poste Canada refuse de livrer la poste sur un chemin qui n'est pas municipal ou provincial ;

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées sur le territoire de La Motte ;

ATTENDU QUE l'accès à ces propriétés se fait via la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Louis Baribeau et unanimement résolu de rembourser les frais annuels aux propriétaires résidents sur la route du Nickel, qui effectueront une location de case postale à St-Mathieu-d'Harricana ou à Amos afin de recevoir leur courrier, sur présentation de la facture de Poste Canada. Soit cent quatre-vingt-sept dollars (187 \$) pour 2024.

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur Paul Lafrenière, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du mois de février dernier.

VOIRIE

24-03-037

FORMATION - NOTION DE BASE TECHNIQUE EN VOIRIE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu d'autoriser l'inscription de monsieur Jean-Claude Guay à la formation - Notion de base technique en voirie offerte par le Campus des travaux publics au coût de deux cents dollars (200 \$) qui aura lieu le 19 mars prochain, en ligne.

ADOPTÉE

24-03-038

ACHAT D'UNE SOUDEUSE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis Baribeau, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'une soudeuse tel que présentée dans la soumission de Location Amos au coût de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-quinze sous (1899,95 \$). Plus bas soumissionnaire.

ADOPTÉE

24-03-039

REMBOURSEMENT DU COURS DE CONDUITE CLASSE 1 - JEAN-CLAUDE GUAY

IL EST PROPOSÉ par madame Mélissa Perron, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale à signer une entente avec monsieur Jean-Claude Guay, chef d'équipe.



L'entente concerne le remboursement des frais relatifs à la prise d'un cours de formation pour la conduite de camion lourd, classe 1 en échange d'une durée de l'emploi d'au moins deux ans sans avoir besoin de rembourser les frais engagés par la municipalité.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

24-03-040 **EMBAUCHE D'UNE JOURNALIÈRE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'autoriser l'embauche de madame Vickie Croteau, à titre de journalière au taux horaire de 25 \$/heures, avec une période de probation de 6 mois, prolongeable.

ADOPTÉE

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte que l'état des dépôts et des encaissements ne peut être produit tant et aussi longtemps que la comptabilité ne sera pas à jour.

24-03-041 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ par madame Mélissa Perron, appuyé par monsieur Louis Baribeau et unanimement résolu, que les comptes du mois de février 2024, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de soixante-dix mille neuf cent quatre-vingt-onze dollars et quatre-vingt-douze sous. (70 991,92 \$)

Bell mobilité inc.	166,40 \$
Bibliothèque La Motte	1 200,00 \$
Chambre de commerce et d'industrie	255,28 \$
Danny Lamoureux entrepreneur électricien	-115,43 \$
Desjardins sécurité financière	4 360,80 \$
Elcom radio inc.	11,50 \$
Énergies Sonic Inc.	5 497,99 \$
Envirobi	957,05 \$
Gestions Martin Leclercq inc.	399,99 \$
Hydro-Québec	1 161,63 \$
Lafrenière, Paul	228,55 \$
Lapierre réfrigération inc.	969,52 \$
Larouche bureautique	-1 130,14 \$
L'or bleu	38,50 \$
Lord et Gagnon inc.	698,31 \$
Mabo, centre du camion	-105,84 \$
Marchand Sylvie	97,12 \$
Master Card BNC	2 877,82 \$
MicroAge Abitibi-Témiscamingue	1 798,12 \$
Ministre des Finances	554,00 \$
Ministre du Revenu	12 489,41 \$
Multi-services J.V.B.	1 658,21 \$
Municipalité de Rivière-Heva	44,01 \$
MRC Abitibi	-984,07 \$
Papeterie commerciale	84,07 \$
Pharmacie Jean Coutu	53,17 \$



Postes Canada	32,54 \$
Receveur général du Canada	5 434,97 \$
Rôle de paie	18 701,64 \$
Sanimos Inc.	1 715,42 \$
Société assurance automobile	7 342,51 \$
Ville d'Amos	4 653,98 \$
Wurth Canada limité	-155,11 \$
TOTAL	<u>70 991,92 \$</u>

ADOPTÉE

24-03-042 **MODIFICATION À LA POLICE D'ASSURANCE - RETRAIT DU COMITÉ DE GESTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA MOTTE**

ATTENDU QUE le Comité de gestion du Centre Communautaire de La Motte a été dissous en août 2021 ;

ATTENDU QUE le Comité de gestion du Centre Communautaire est un assuré additionnel de la police d'assurance de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la gestion du centre communautaire est rendue à la charge de la municipalité de La Motte ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu d'aviser les assurances de retirer le comité de gestion du centre communautaire de La Motte à titre d'assuré additionnel.

ADOPTÉE

24-03-043 **SOUMISSION - RÉPARATION SYSTÈME DE DISTRIBUTION DE LA CHALEUR DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE le système de distribution de la chaleur du centre communautaire est défectueux et désuet ;

ATTENDU QUE nous avons fait une demande de prix à deux soumissionnaires ;

ATTENDU QU'il reste de l'argent dans la subvention PRABAM ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par madame Mélissa Perron et unanimement résolu d'octroyer le contrat de réparation et de mise à niveau du système de distribution de chaleur du centre communautaire à Magny électrique au prix budgétaire de sept mille six cent vingt-sept dollars et cinquante-cinq sous (7 627,55 \$).

ADOPTÉE

24-03-044 **TRANSFERT DE GESTION DU CIMETIÈRE - AUTORISATION D'AGIR DANS LE DOSSIER**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu de mandater madame Rachel Cossette,



directrice générale à titre de personne responsable dans le cadre du transfert de gestion administrative du cimetière de La Motte.

ADOPTÉE

24-03-045 **EXEMPTION DE TAXES DE SERVICE**

ATTENDU QU'à la suite de la rénovation cadastrale, deux (2) propriétés ont été créées ;

ATTENDU QUE ces deux (2) propriétés sont problématiques soit par leur titre de propriété, leur situation géographique ou leur superficie ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale, à enlever les taxes de service sur les propriétés portant les matricules suivants : 0451-75-5797 et 0253-82-2516, et ce pour l'année 2024.

ADOPTÉE

24-03-046 **DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**

IL EST PROPOSÉ, par madame Mélissa Perron, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu d'accepter la démission de madame Audrey-Ann Lessard à titre d'agente de développement en date du 13 février 2024.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

24-03-047 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Louis Baribeau et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

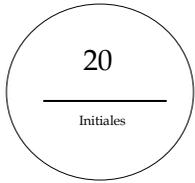
Il est 20 h 11.

ADOPTÉE

Directrice générale
et greffière-trésorière

Maire

« Je, Paul Lafrenière, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

24-03-035	24-03-036	24-03-037
24-03-038	24-03-039	24-03-041
24-03-043		

Signé ce vingt-unième jour de mars
de l'an deux mille vingt-quatre